

Devenir fournisseur pour son ancien employeur

Par **Lalddedata**, le **20/04/2010** à **10:10**

Bonjour,

J'ai été licenciée économiquement il y a deux mois. Je me mets maintenant à mon compte et propose mes services à mon ancien employeur. Celui-ci me dit qu'il travaillerait bien avec moi mais que malheureusement la loi française ne le permet pas, du moins pendant un an.

A-t-il raison ? Sachant que le service que j'offre n'est pas le même type de travail que celui que je faisais lorsque j'étais employée par l'entreprise.

Merci !

Par **miyako**, le **20/04/2010** à **18:20**

Bonsoir,

Il n'y a aucune raison ,surtout si ce n'est pas la même activité.

Amicalement vôtre

suji Kenzo

Par **Lalddedata**, le **21/04/2010** à **09:32**

Merci pour votre réponse !